Démarche : Renouvellement ADS à l'aéroport Pôle Caraïbes

Organisme : Pôle Sécurité et Police Administrative

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

Identité du	J demandeur	
identite de		
Email		
Etablissement SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Formulaire	! !	
pôle caraïbes. Ce formulaire vous perr remplacement, une loc	sse aux chauffeurs de taxi qui souhaite obtenir une autorisation de stationnement à l met d'obtenir un permis de stationner mais également de déclarer un véhicule de ation-gérance, un salarié. IENT: DEMANDE D'ADS AEROPORT	l'aéroport
Indiquez votre départe	ment de résidence actuelle	
Indiquez le numéro de l	a carte professionnelle de conducteur de TAXI	
Informations p	ersonnelles	
Civilité Mme		
☐ M.		
Nom de naissance		

Renouvellement ADS à l'aéroport Pôle Caraïbes
Ville de naissance
Adresse de résidence
Pays de naissance
Coordonnées
Téléphone portable
Adresse mail
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ
Pour obtenir votre autorisation de stationner, vous devez joindre les
documents suivants au format .pdf ou .jpeg :
Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité
Permis de conduire de catégorie B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Extrait K Bis ou un extrait D1 ( artisan)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Copie du (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par la préfecture de la Guadeloupe, avec la mention Taxi cochée*
https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14880
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Si votre carte taxi a été délivrée depuis plus de 5 ans, joindre l'attestation de suivi de la formation continue de conducteur de taxi en cours de validité dispensée au sein d'un centre de formation agréé
Informations sur le véhicule
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  L'attestation d'assurance en cours de validité avec responsabilité civile passagers transportés

Renouvellement ADS à l'aéroport Pôle Caraïbes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Le contrôle technique taxis obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Le certificat d'immatriculation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  La double page intérieure du carnet métrologique (visite périodique ou intervention)
Charte taxis aéroport (à remplir)
Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.  Article 441-6 du code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique () par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
Article 441-7 du code pénal : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts () 2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. ()
Conformément à l'article L. 3120-2-2 du Code des transports, l'exercice de la profession de conducteur de taxi nécessit d'être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par l'autorité administrative.
Cette carte est délivrée par le préfet de votre lieu d'exercice.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Si au cours de l'instruction de votre demande, la sous- préfecture de Pointe-à-Pitre constate l'invalidité de votre visite médicale, de votre formation continue obligatoire, de votre permis de conduire ou la présence de mentions incompatibles figurant au volet n° 2 de votre casier judiciaire, vous recevrez un message vous informant que votre demande est rejetée
Fait à
Le